



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 30 novembre 2018
N° 886

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agnès Pannier-Runacher a réuni le Comité de suivi de haut niveau du contrat d'entreprise 2018-2022 entre l'Etat et La Poste

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a présidé la 5^{ème} édition du Comité de suivi de haut niveau du contrat d'entreprise entre l'Etat et La Poste, en présence de **Philippe Wahl**, président-directeur général du Groupe La Poste, de **Patrick Chaize**, président de l'Observatoire national de la présence postale, d'**Yvon Collin**, président de la Commission supérieure du Numérique et des Postes, de représentants des organisations syndicales de La Poste, d'associations de consommateurs, de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et des administrations concernées.

Signé le 16 janvier 2018 entre La Poste et l'Etat pour la période 2018-2022, le contrat d'entreprise décline les engagements pris par l'Etat pour soutenir les quatre missions de service public inscrites dans la loi :

- garantir un service postal de qualité ;
- maintenir un réseau de 17 000 points de contact sur le territoire, notamment en zone rurale ;
- offrir un service bancaire aux publics fragiles ;
- assurer la diffusion d'une presse écrite indépendante et de qualité en France.

En contrepartie de ces engagements, le contrat d'entreprise prévoit le respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

De plus, le contrat d'entreprise 2018-2022 approfondit la démarche des engagements citoyens initiée par le précédent contrat 2013-2017. Ces engagements citoyens illustrent la volonté de La Poste de contribuer à l'intérêt général en soutenant le développement de la société numérique, le développement des services de proximité et en s'engageant en faveur du développement durable et responsable.

Agnès Pannier-Runacher a d'abord réaffirmé l'attachement de l'Etat aux missions de service public et aux actions d'intérêt général accomplies par La Poste. A cet effet, l'Etat accompagne La Poste dans sa stratégie de développement et dans la transformation de son modèle économique, remis en cause par l'attrition du courrier, la dématérialisation des échanges et la baisse de la fréquentation des bureaux de poste.



Dans ce contexte, le comité a évoqué la mise en œuvre du projet de création d'un grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des dépôts (CDC) et de La Poste, rendue possible par le projet de loi PACTE. Les contours de ce pôle financier public, qui alliera les compétences de La Banque Postale, de la Banque des Territoires, de la CDC et de Bpifrance, au service des collectivités locales, des entreprises et des particuliers, ont été présentés au comité.

Le comité de suivi a aussi permis de constater les premières réalisations du contrat d'entreprise 2018-2022, conformément aux engagements des signataires. Il a également pris connaissance de l'ensemble des dispositifs déployés par La Poste et La Banque Postale, en application de leur mission en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité bancaires.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher 01 53 18 44 38

presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr